

## **1e Plateforme du Partenariat pour l'environnement en Afrique**

**Dates : 20-21 septembre 2018**

**Lieu : Office des Nations Unies à Nairobi,  
UN Avenue, Nairobi, Kenya**

**Thème : «Perspectives écologiques de l'Afrique»**

### **Quel avenir l'Afrique veut-elle et comment y parviendra-t-elle ?**

#### **Introduction**

A la veille de la tenue de la Plateforme du Partenariat pour l'environnement en Afrique (AEPP), alors que les dirigeants africains convergent pour examiner la manière d'aborder les enjeux les plus urgents auxquels fait face le continent, il n'a jamais été aussi impératif d'adopter l'approche qui convient le mieux en matière de planification afin de relever les défis du développement en Afrique, d'exploiter les opportunités et les ressources afin de réaliser un avenir juste, équitable et prospère pour tous les Africains. Mais pour réaliser ce rêve, nous avons besoin d'une nouvelle approche paradigmatique à la planification du développement. C'est précisément ce genre d'approche que l'on retrouve dans la réflexion prospective. La présente note conceptuelle esquisse la problématique du développement de l'Afrique, explore les défis et les opportunités, et explique comment cette approche pourrait fonctionner dans la pratique.

#### **Énoncé du problème :**

L'Afrique est un continent prospère en raison de ses vastes richesses minérales et naturelles, et pourtant elle est encore pauvre. Avec une population croissante, un développement économique inégal sur l'ensemble du continent et un capital humain sous-développé, la dépendance à l'égard des ressources naturelles et des écosystèmes se poursuivra dans le long terme.

L'expansion des industries agricoles, extractives et manufacturières et des investissements dans les infrastructures urbaines et construites, dont on a tant besoin, pourrait exposer les actifs naturels (ou les infrastructures écologiques) à un risque de dégradation, ce qui saperait la base même de son avantage concurrentiel. Le défi consiste à savoir comment allouer et gérer les ressources naturelles et les ressources écologiques dans le contexte de compromis constants entre développement économique et conservation.

Un nombre important de personnes en Afrique continuent de dépendre à la fois de l'économie monétaire et non monétaire (économie écologique) pour leurs moyens de subsistance et autres besoins matériels. D'ici 2050, la majeure partie de la population de l'Afrique sera urbanisée, mais la dépendance à l'égard de l'économie rurale fondée sur l'agriculture et la nature et les liens avec cette économie se poursuivront, à moins que les niveaux de revenu et le développement du capital humain ne subissent des changements importants. La migration urbaine exercera également des pressions sur

l'infrastructure matérielle et écologique existante pour assurer la prestation de services.

Les pays africains participent également à une myriade d'accords et de pactes de développement et se fixent des objectifs dans ce domaine - l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les Objectifs de développement durable 2030 (ODD) des Nations Unies, les contributions nationales de l'Accord de Paris et les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Ces objectifs offrent des cadres d'action pour relever les défis du développement, mais jusqu'à présent, ils n'ont pas réussi à comprendre la nécessité d'une nouvelle approche de planification du développement qui pourrait gérer les compromis et assurer l'intégrité de l'infrastructure écologique. Les approches traditionnelles de développement «croissance à tout prix» et «train-train quotidien» planifient l'avenir comme si les ressources étaient infinies, et comme si nous ne nous trouvions pas actuellement dans le barillet du changement climatique.

L'Afrique a le potentiel de passer outre les échecs systémiques des approches politiques et économiques dominantes du monde occidental qui ont échoué auprès des pauvres et ont conduit à la destruction massive des ressources environnementales et aux risques écologiques mondiaux tels que le changement climatique. Pour ce faire, il faut une approche continentale unifiée au développement économique en Afrique afin d'assurer une croissance plus durable sur le plan de l'environnement et de lutter contre la pauvreté à grande échelle et la réduction des inégalités. La tâche n'est pas facile, car l'Afrique est aussi un continent politique et économique complexe avec de multiples modèles de gouvernance politique étatique, des degrés variables de réussite économique et une instabilité politique et une pauvreté considérables. Elle a également été ravagée par le colonialisme, et cette exploitation existe toujours sous la forme de relations économiques néocolonialistes. Pour se prémunir contre l'exploitation des investissements étrangers directs, il faudrait qu'il existe des systèmes de gouvernance solides, avec un degré élevé de transparence, afin que les grands projets d'infrastructure profitent aux pauvres et aux générations futures.

Les approches traditionnelles de planification du développement renforcent également le mythe des compromis, selon lequel, pour atteindre la croissance économique, celle-ci doit s'accompagner d'une consommation des ressources, et que le développement durable est impossible ou n'a aucun sens économique. Une telle position affaiblira la force économique et politique de l'Afrique sur la scène internationale, ce qui peut conduire à une exploitation et une instabilité politique accrues. La croissance à tout prix n'a pas fonctionné en Occident, et si l'Afrique adopte la même approche, celle-ci ne fonctionnera pas non plus en Afrique.

Enfin, l'infrastructure écologique ignore les frontières des pays et des continents. Les mauvaises lois environnementales d'un pays peuvent détruire un système fluvial qui alimente les économies d'autres pays en aval. Il est donc essentiel que l'Afrique agisse dans l'unité pour convenir de l'avenir que nous voulons et de la manière d'y parvenir.

## **Penser l'avenir - en tant que nouvelle approche paradigmatique du développement**

Le thème de la conférence de la Plateforme africaine de partenariat pour l'environnement est le suivant : «Cinquante ans de gouvernance et de durabilité environnementales en Afrique». Les dirigeants évalueront ce qui a été accompli au cours des 50 dernières années depuis l'adoption de la Convention d'Alger en 1968 dans le cadre des programmes phares régionaux et d'autres interventions. Ils discuteront ensuite des questions clés et identifieront les moyens d'aller de l'avant pour atteindre les objectifs futurs des protocoles tels que l'Agenda 2068, la CDB et l'Accord de Paris. Dans une large mesure, il s'agit d'un exercice de réflexion sur l'avenir. La réflexion sur l'avenir ne consiste pas à prédire l'avenir. Il s'agit de créer des scénarios de ce qui pourrait se produire en examinant les facteurs actuels et passés. Il s'agit de comprendre et de gérer les tendances, les défis et les possibilités qui pourraient influencer l'avenir. Les moteurs pourraient être le développement des infrastructures, la croissance démographique, la technologie, la stabilité politique, la gouvernance, les politiques, les impacts du changement climatique, etc. Il est donc impératif que les décideurs et les responsables politiques regardent au-delà des contraintes immédiates et des objectifs à court terme, s'entendent sur un avenir collectif, puis planifient les capacités nécessaires pour assurer cet avenir.

La réflexion prospective est une bonne approche pour aider à co-crée un avenir entre des besoins très disparates. Elle identifie ce à quoi l'avenir pourrait ressembler compte tenu de la trajectoire de développement actuelle. Elle peut identifier ce dont l'Afrique aurait besoin pour faire face aux exigences de cette trajectoire, et ensuite elle peut examiner la manière dont il faut saisir les opportunités et faire face aux menaces. Elle permet aux parties de se tenir mutuellement responsables de cet avenir et exige une plus grande transparence en ce qui concerne le développement futur des infrastructures physiques. Par exemple, le pays A dit oui à une société étrangère qui crée un barrage hydroélectrique sur une rivière qui alimente d'autres pays. L'économie agricole locale du pays B s'effondre en raison des dommages causés à l'infrastructure écologique, ce qui pousse les réfugiés à fuir vers le pays A, mettant à rude épreuve l'économie de ce dernier, provoque une instabilité politique et sa capacité à fournir des services aux habitants supplémentaires. Les avantages économiques du barrage hydroélectrique sont maintenant annulés par les impacts négatifs. Un événement qui aurait pu être évité en présence d'objectifs de développement clairs et transparents, de politiques de soutien, d'accords de développement régional et d'une planification adéquate des scénarios. Cela semble si évident, parce que la réflexion sur l'avenir n'est pas nouvelle et elle est utilisée dans la planification. Mais nous fonctionnons toujours à partir d'un paradigme de développement dominant où les décisions traditionnelles d'investissement dans l'infrastructure sont prises sur la base d'une réflexion à court terme et de décisions non transparentes.

### **L'avenir écologique de l'Afrique II comme moyen d'illustrer cette approche**

Le programme AEF II (Avenir écologique de l'Afrique-African Ecological Futures II) combine la réflexion sur l'avenir et la planification des infrastructures physiques et écologiques afin de présenter une approche holistique de la planification pour réaliser un avenir africain qui bénéficie à tous. Le premier *African Ecological Futures*, lancé

en 2015, était un partenariat entre le Bureau régional du WWF pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, qui s'est rendu compte des énormes défis et opportunités auxquels le continent africain fait face.

L'AEF I a été conçu pour : tracer l'avenir écologique de l'Afrique en relation avec les défis et les moteurs du développement ; fournir un cadre qui peut aligner les ressources naturelles sur les besoins du développement et *vice versa* ; développer des scénarios pour explorer comment différentes trajectoires de développement pourraient avoir un impact sur les écosystèmes ; influencer les politiques et les décisions d'investissement des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des banques de développement et inspirer les stratégies et investissements des institutions de financement du développement (IDF). *African Ecological Futures II* met maintenant cette réflexion en pratique.

Le programme quinquennal sera exécuté dans le cadre de quatre projets phares : Tendances en matière de développement des infrastructures physiques et écologiques ; plateformes favorables à la réalisation des impacts de l'AEF II ; écologies et villes résilientes, et adoption d'outils, méthodes et approches pour penser l'avenir écologique. Les partenariats sont essentiels et le programme encouragera les partenariats avec les institutions intergouvernementales, les groupes d'investissement étranger direct, les groupes représentatifs des jeunes, les universités, les groupes de réflexion et les organismes scientifiques.

### **Principaux domaines d'intervention**

L'AEF II cherche à faire comprendre les principaux défis et opportunités de développement futurs et leurs implications pour l'ambition de l'Afrique de veiller à ce que les initiatives de développement soient conformes aux ODD des Nations Unies et au Plan d'action pour «les peuples, la planète et la prospérité» dans le cadre de l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'UA. L'AEF II établira l'intersection entre les écosystèmes sensibles et les industries extractives en expansion, les concentrations de population et les infrastructures physiques associées.

L'avenir des zones urbaines en Afrique est une question clé dans le cadre du développement. L'AEF II reconnaît que l'avenir des villes sera un moteur majeur de la croissance économique car les jeunes aspirants africains considèrent les centres urbains comme des lieux d'innovation et d'entrepreneuriat. Les changements démographiques entraîneront une augmentation des densités de population dans les villes côtières, ce qui les exposera aux effets prononcés du changement climatique. L'avenir des villes est prometteur s'il est possible de les rendre plus adaptables et plus résistantes aux chocs économiques et aux changements climatiques. Les infrastructures physiques et écologiques à cet égard sont étroitement liées, et la gestion prudente des compromis entre les deux déterminera le type et la qualité du développement qui sera encouragé sur le continent africain. L'avenir urbain offre également l'occasion de s'attaquer de manière holistique aux objectifs de développement durable, étant donné l'avantage que les villes sont des points de regroupement centraux pour la valorisation des services essentiels et le développement des infrastructures.

Reconnaissant qu'au moins 75 % des objectifs des ODD au niveau mondial seront atteints par la mise en œuvre de programmes au niveau des villes, l'AEF II établira

une analyse générale des grandes tendances en termes de besoins en infrastructures physiques et en infrastructures écologiques existantes.

Les systèmes et les infrastructures écologiques continueront de jouer un rôle dans la sécurité alimentaire, la diversification des moyens de subsistance et la fourniture de services tels que l'eau potable de haute qualité et l'énergie supplémentaire. L'AEF II est conçu pour assurer une voie de développement durable et démontrer l'importance de l'infrastructure écologique pour le bien-être et des notions plus larges de sécurité économique, environnementale et sociale.

Une composante clé de l'Agenda 2063 de l'UA est de promouvoir l'intégration et la croissance régionales par le biais de plans d'infrastructure interconnectés et d'un régime de libre-échange. L'AEF II soutient cette vision et cherche à renforcer son développement et ses objectifs centrés sur les personnes en renforçant la capacité de l'UA à mieux intégrer les ODD, les écosystèmes et la réflexion sur l'avenir écologique dans ses plans actuels et futurs d'infrastructure physique. Le programme, en tant que mécanisme d'action en Afrique, peut également s'appliquer à de vastes paysages tels que l'aire de conservation transfrontalière du Zambèze et le Tri National Dja, Odzala et Minkébé (TRIDOM).

### **Questions proposées pour discussion par le Groupe d'experts**

1. Comment le groupe d'experts voit-il le développement de l'infrastructure physique dans la région Afrique au cours des trois prochaines années ? Et quelles seraient les principales caractéristiques de ce développement de l'infrastructure ?
2. Dans quelle mesure les mécanismes de protection de l'environnement et la réflexion sur l'avenir écologique sont-ils intégrés dans la planification des investissements en infrastructures physiques par les gouvernements, les institutions de financement du développement et les investisseurs privés ?
3. Quels types d'initiatives le NEPAD et l'Union africaine devraient-ils prendre pour faire en sorte que les infrastructures physiques et écologiques puissent être gérées de manière durable et équilibrée au sein des institutions de financement du développement et par la planification gouvernementale ?
4. Comment le groupe d'experts envisage-t-il l'évolution de l'avenir urbain en Afrique au cours des 20 à 30 prochaines années, et quels types d'exigences la croissance urbaine aura-t-elle sur les infrastructures physiques et écologiques ?
5. Quelles nouvelles formes de gouvernance sont nécessaires pour assurer la transparence des investissements dans les infrastructures ?